

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA CCM&M, LA CREATION DE 14 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DE L'ABROGATION DE 2 CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°2025-521 du 19 septembre 2025, le Président de la CCM&M a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUi), la création de 14 **Périmètres Délimités des Abords** (PDA) et l'abrogation de 2 **Cartes Communales**.

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné une commission d'enquête composée de monsieur Pascal GAIRE (Président), de Fabien POZZI et de Gilbert JANCOVICI (membres titulaires), de Sylvie HELYNCK (membre suppléant)

L'enquête se déroulera pour une durée de 33 jours à partir du **lundi 3 novembre 2025 à 8h00 au vendredi 5 décembre 2025 à 12h00**.
Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes Mad & Moselle située 2 bis rue Henri Poulet, 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers aux lieux suivants :

COMPOSITION DU DOSSIER PAPIER	LIEUX DE CONSULTATION
PLUi : Dossier complet (ensemble des pièces constituant le dossier de PLUi toutes communes confondues) PDA : Dossier complet (ensemble des propositions de PDA sur le territoire intercommunal) Abrogation des CC : Dossier complet des cartes communales de Hamonville et Onville	Siège de la CCM&M à Thiaucourt-Regniéville, Locaux de la CCM&M à Ancy-Dornot, Mairies de Chambley-Bussièrès, Corny-sur-Moselle, Flirey Onville
PLUi : Dossier allégé contenant uniquement : - L'arrêté de prescription de l'enquête publique, - Le résumé non technique, - Le PADD, - Les OAP sectorielles et les OAP thématiques, - Le règlement écrit, - Le règlement graphique propre à la commune. PDA : Dossier complet si la commune est concernée par un Périmètre Délimité des Abords. Abrogation des CC : Dossier complet si la commune est concernée par une carte communale.	Mairies d' Ancy-Dornot, Arnaville, Arry, Bayonville-sur-Mad, Beaumont, Bernécourt, Bouillonville, Charey, Dampvitoux, Dommartin-la-Chaussée, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Fey-en-Haye, Gorze, Hagéville, Hamonville, Hannonville-Suzémont, Jaulny, Jouy-aux-Arches, Limey-Remenauville, Lironville, Mamey, Mandres-aux-Quatre-Tours, Mars-la-Tour, Novéant-sur-Moselle, Pannes, Prény, Puxieux, Rembercourt-sur-Mad, Rezonville-Vionville, Saint-Baussant, Saint-Julien-lès-Gorze, Seicheprey, Sponville, Thiaucourt-Regniéville, Tronville, Vandelainville, Viéville-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Villecey-sur-Mad, Waville, Xammes et Xonville.

Une version complète et dématérialisée des dossiers sera disponible sur le site <https://www.registredemat.fr/enquete-plui-pda-ccmm> dont le lien sera également inséré sur le site internet de la Communauté de Communes Mad & Moselle <https://www.cc-madetmoselle.fr/>. Les dossiers seront également disponibles sur un poste informatique mis à disposition dans les locaux de la CCM&M à Thiaucourt-Regniéville et Ancy-Dornot et dans les mairies des 47 communes, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors de permanences ainsi réparties :

DATE	HORAIRES	LIEUX
Mardi 4 novembre 2025	De 16h00 à 19h00	Mairie d'Onville – 1 rue de la Mairie, 54890 ONVILLE
Mercredi 5 novembre 2025	De 9h00 à 12h00	Antenne de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Ancy-Dornot – Place de la Gloriette, 57130 ANCY-DORNOT
Mercredi 5 novembre 2025	De 15h00 à 18h00	Mairie de Corny-sur-Moselle – 4 Place du Souvenir, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
Lundi 10 novembre 2025	De 9h00 à 12h00	Mairie de Chambley-Bussièrès – 12 rue de l'église, 54890 CHAMBLEY-BUSSIERES
Lundi 10 novembre 2025	De 16h00 à 19h00	Mairie de Flirey – 1 bis place du 163 ^{ème} Régiment d'Infanterie, 54470 FLIREY
Vendredi 14 novembre 2025	De 16h00 à 19h00	Mairie d'Onville – 1 rue de la Mairie, 54890 ONVILLE
Samedi 15 novembre 2025	De 9h00 à 12h00	Siège de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Thiaucourt-Regniéville – 2 bis rue Henri Poulet, 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE
Mercredi 19 novembre 2025	De 9h00 à 12h00	Antenne de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Ancy-Dornot – Place de la Gloriette, 57130 ANCY-DORNOT
Mercredi 19 novembre 2025	De 15h00 à 18h00	Mairie de Corny-sur-Moselle – 4 Place du Souvenir, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
Jeudi 20 novembre 2025	De 10h00 à 13h00	Mairie de Flirey – 1 bis place du 163 ^{ème} Régiment d'Infanterie, 54470 FLIREY
Jeudi 20 novembre 2025	De 15h00 à 18h00	Mairie de Chambley-Bussièrès – 12 rue de l'église, 54890 CHAMBLEY-BUSSIERES
Mardi 25 novembre 2025	De 15h00 à 18h00	Mairie de Corny-sur-Moselle – 4 Place du Souvenir, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
Jeudi 27 novembre 2025	De 14h30 à 17h30	Antenne de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Ancy-Dornot – Place de la Gloriette, 57130 ANCY-DORNOT
Mardi 2 décembre 2025	De 15h00 à 18h00	Mairie de Corny-sur-Moselle – 4 Place du Souvenir, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
Mercredi 3 décembre 2025	De 14h30 à 17h30	Antenne de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Ancy-Dornot – Place de la Gloriette, 57130 ANCY-DORNOT
Vendredi 5 décembre 2025	De 9h00 à 12h00	Siège de la Communauté de Communes Mad & Moselle à Thiaucourt-Regniéville – 2 bis rue Henri Poulet, 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Dans les registres d'enquête prévus à cet effet et disponibles dans les 47 mairies et dans les locaux de la CCM&M à Thiaucourt-Regniéville et Ancy-Dornot
- Par écrit en les adressant à la commission d'enquête en précisant l'objet suivant : « *Observations pour l'enquête publique unique sur le PLUI, les PDA et l'abrogation des cartes communales* » à l'adresse de la CCM&M : Communauté de Communes Mad & Moselle, 2 bis rue Henri Poulet – 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete-plui@registredemat.fr
- Sur le registre dématérialisé créé à cet effet dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.registredemat.fr/enquete-plui-pda-ccmm>.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/enquete-plui-pda-ccmm>

Le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.
Les avis sur les PDA seront transmis à Monsieur le Préfet de région.
Les cartes communales seront abrogées en cas d'approbation du PLUi par le Conseil Communautaire

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique peut être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mad & Moselle.